

Titre de la formation

Nouvelles obligations d'assurance dans le secteur de la construction



Description

A partir du 1^{er} juillet 2018, l'assurance de la responsabilité décennale des entrepreneurs et autres intervenants devient obligatoire pour la construction et la rénovation des habitations en Belgique. Un deuxième projet de loi obligera toutes les professions intellectuelles dans la construction (architectes, ingénieurs et autres) d'assurer leur RC professionnelle.

Qu'est-ce que ces changements impliquent pour les maîtres d'ouvrage et pour les architectes ?

Programme

Les assurances de la construction : présentation du paysage actuel ;

- Entrepreneurs : RC exploitation et après livraison, RC décennale ;
- Architectes : RC professionnelle obligatoire ;
- Autres professions intellectuelles : RC professionnelle non-obligatoire ;
- L'assurance « Tous Risques Chantier » ;

Changements introduits par la loi de 31 mai 2017 (RC décennale obligatoire pour les habitations)

Changements introduits par la deuxième loi (pas encore approuvée en juin 2018)

Informations pratiques

Formateurs

Lilit ANTONYAN, Accountmanager AR-CO et

Wouter GOOSSENS, Accountmanager AR-CO



En partenariat avec

Quand?

Mardi 18 septembre 2018 de 14h à 17h

Où?

Bâtiment FormatGreen
Rue Saucin, 70 à 5032 Isnes (Gembloux)
Plan [accès UWA](#)

Combien?

Membres UWA: 60 € TVAC

Non-membres UWA: 70 € TVAC

Modalités : à payer via l'UWashop au minimum 5 jours avant la formation.

- [Conditions d'inscription aux formations](#)

Quelques jours avant la formation, un courriel vous sera envoyé afin de vous rappeler les aspects pratiques et préciser, si besoin, quelques points d'organisation.

Pour tout renseignement, personne de contact :
Marie-Astrid Lissor : 081/728.424 formation@uwa.be